
HYDERABAD — Session de travail des dirigeants d'At-Large (2e partie)

Jeudi 3 novembre 2016 – 11h00 à 12h15 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

TIJANI BEN JEMAA : Julie, c'est à vous.

JULIE HAMMER : Merci beaucoup Tijani. Donc le BCEC, Comité d'évaluation des candidats d'At-Large au conseil, est en fait chargé de la sélection d'un ensemble de liste de candidats parmi les candidats qui se sont présentés. Et, ensuite, ceci est envoyé à l'ALAC pour le processus de vote qui est ensuite géré par le groupe de Tijani.

Donc, nous avons deux membres de chaque RALO. Je ne vais pas vous donner tous les noms mais ils sont affichés sur le site web. Nous avons fait beaucoup de progrès dans des délais très courts. Nous avons mis au point, confirmé et signé un code de conduite. Vous le savez peut-être, il y a des exigences de confidentialité assez importantes au sein de notre comité.

Nous avons mis au point certaines exigences pour les candidats qui ont été publiées après approbation le 6 octobre.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons mis au point et approuvé des procédures de fonctionnement du BCEC qui sont également disponibles sur le site web. Tout ceci a été approuvé au 4 octobre, et ensuite nous avons envoyé ceci à l'ALAC pour que ce soit approuvé. Il y a eu un consensus qui s'est terminé le 18 octobre.

À 00:01 UTC, le 19 octobre, il y a eu un appel pour manifestation d'intérêt pour la sélection du membre du conseil.

Donc, depuis, et même avant cette date, nous avons mis au point de nouveaux outils web pour nous aider dans notre processus d'évaluation. Nous nous sommes basés sur les outils qui sont utilisés pour le NomCom et nous avons un petit peu fait évoluer ces outils également.

Nous avons également fait un essai de ces outils. Et je peux vous dire qu'il y a des personnes assez étranges qui se sont présentées dans le cadre de cette manifestation d'intérêt. Je pense que vous avez confiance et que vous verrez que nous n'allons pas les sélectionner comme vos représentants au Conseil.

Nous sommes toujours en train d'essayer de voir comment obtenir un processus robuste et détaillé ainsi qu'un calendrier

bien défini qui puisse être mis en place jusqu'à ce que le processus de nomination soit terminé. Et donc, l'objectif est le 22 décembre pour envoyer nos candidats à l'ALAC.

Nous avons beaucoup travaillé, tous les membres du comité ont contribué énormément de temps à notre travail et cela n'est pas terminé, nous avons encore beaucoup de choses à faire. Donc voilà pour ma mise à jour. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Julie. Donc, comme vous l'avez entendu dire, le BCEC en fait c'est notre NomCom qui rassemble les différentes informations, les manifestations d'intérêt des candidats.

Et une fois que leur travail est terminé, une fois que la liste des candidats est définies, c'est à ce moment là que le travail du BMSPC commence. Alors, bien sûr que nous avons déjà commencé le travail puisque c'est nous qui avons défini les lignes directrices pour le processus. Et le BCEC a accepté nos lignes directrices. Notre travail concerne tous les processus sauf ce qui relève du travail du BCEC.

Donc une fois le processus de sélection terminé, nous, au BMSPC, avons la possibilité, en fait les RALOs ont la possibilité de proposer deux candidats qui ont été soumis au BCEC mais qui

n'ont pas été sélectionnés. Donc toute RALO peut choisir de proposer d'ajouter des représentants. Cette possibilité est sous condition d'avoir le soutien de deux autres RALOs.

Après, une fois que tout est terminé, nous avons une liste définitive et ensuite le processus de sélection commence. Le BMSPC définit le calendrier, les délais et nous avons donc des lignes directrices pour le processus de sélection de 2017.

Je n'ai rien d'autre à ajouter mais si vous avez des questions, n'hésitez pas, vous avez la parole.

Je vois qu'il n'y a pas de questions donc je vous remercie. Nous avons commencé un petit peu en retard donc nous avons un petit retard de 4 minutes mais s'il n'y a pas de questions, nous allons donc conclure et passer à la question suivante. Merci beaucoup.

Donc, maintenant, à l'ordre du jour, nous avons donc une mise à jour sur le budget de l'exercice 2018. En principe c'est Xavier qui devait venir mais il avait une autre réunion. Donc nous avons Becky Nash qui est vice-présidente des finances et donc elle va nous présenter le budget de 2018. Allez-y.

BECKY NASH :

Merci Tijani. Bonjour à tous, je m'appelle Becky Nash, je suis au service des finances de l'ICANN et pour la réunion d'aujourd'hui nous souhaitons vous mettre à jour un petit peu sur les opérations et les finances. Et donc nous avons des diapositives qui vous présentent le processus de planification pour l'exercice 2018. Il y a plusieurs choses. Passons à la diapositive suivante, voilà.

Donc, d'une manière générale, nous allons parler de la planification et du budget, nous allons vous faire une présentation générale du point de vue financier. Nous avons également une section sur la gestion du risque pour les entreprises. Quatrièmement : présentation générale sur l'excellence organisationnelle et sur notre tableau de bord des KPI. Cinquièmement, nous avons des représentants de notre département des ressources humaines qui vont nous parler des statistiques des ressources humaines et du développement. Et, enfin, une partie sur les opérations relatives à la sécurité.

Alors, premièrement donc, une présentation générale de notre programme sur l'excellence organisationnelle. Donc il y a plusieurs composantes du service des finances. Nous avons notre tableau de bord des KPI et, autre programme organisationnel clé.

Alors, maintenant voilà une présentation générale de notre processus de planification. Les objectifs de l'ICANN sont décrits dans le plan stratégique sur cinq ans, le plan quinquennal de juillet 2015 à juin 2020.

Notre planification commence par la définition de notre vision, de notre mission. Et, comme vous le voyez dans notre diagramme, nous avons le plan quinquennal qui alimente, ou qui informe plutôt, notre plan annuel. Nous avons un cycle tous les ans pour le budget et pour le plan qui informe le plan quinquennal et qui ensuite informe le plan stratégique.

Dans le cadre de notre processus de planification, nous avons donc la consultation des parties prenantes, le point de vue des parties prenantes pendant toute l'année, à commencer par le lancement, le calendrier. Donc, nous avons des appels de lancement et donc lors de l'ICANN 57 nous avons également des opportunités d'implication des parties prenantes.

Le rapport sur le progrès a lieu tous les ans par le biais des réunions, des webinaires, des tableaux de bord et du système de gestion du portefeuille.

Ensuite, nous avons donc notre calendrier de planification pour l'exercice 2018 à un haut niveau. Ce calendrier, comme nous en

avons parlé lors du lancement du processus de planification et de budgétisation inclue un nouveau processus concernant le PTI.

Donc, comme vous le voyez sur la diapositive, nous avons séparé le calendrier de planification avec donc en haut le PTI, le processus de planification PTI, et, en bas, dans la diapositive, le processus de planification pour l'ICANN.

Pour ce qui est du processus de planification et du budget PTI, il a été lancé en juillet. Et comme nous l'avons dit dans le cadre des emails, nous avons soumis une première rédaction du plan et du budget qui a été présentée au Conseil d'administration de la PTI et de l'ICANN. Et donc, le budget et le plan ont été publiés pour commentaire public.

Donc, en ce qui concerne le processus après la période de consultation publique, il y aura des appels. Et, ensuite il y aura adoption par le Conseil d'administration de la PTI et par le Conseil d'administration de l'ICANN du budget et du plan pour fin janvier.

En bas de la diapositive, vous voyez donc le processus de l'ICANN qui est en cours, et un des points clés que nous avons noté pour l'ICANN 57, c'est donc la consultation de la

communauté sur les hypothèses budgétaires. Donc nous avons un groupe qui va se réunir le 8 novembre pour passer en revue le processus de budgétisation.

Et donc, ce processus de budgétisation se poursuivra pendant le reste de l'année. Nous aurons des séances de commentaire public à partir de début mars. Et, comme vous le voyez, à la fin du processus, il y aura adoption par le conseil aux environs du 15 juin.

Ensuite, s'il vous plaît. Diapositive suivante. Sur cette diapositive, nous avons donc les documents pour 2018 qui sont donc inclus dans le processus de planification. Donc la mise à jour sur le plan opérationnel quinquennal sur les opérations de l'ICANN, c'est la troisième année, 2018. Nous avons donc une mise à jour sur les KPI du portefeuille, dépendance, différentes phases et modèles financiers sur 5 ans.

En ce qui concerne les opérations de l'ICANN et le plan et le budget opérationnel de 2018 relatif au PTI, nous avons plusieurs choses, nous avons donc le financement que nous appelons donc soutien et revenu. C'est ça le financement, y compris le financement des bureaux d'enregistrement.

Ensuite, nous aurons les dépenses opérationnelles et dépenses d'immobilisation, risques et opportunités, effectifs, aperçu sur plusieurs années du programme des nouveaux gTLDs. Nous fournissons également le plan opérationnel et le budget par objectif, par but, par portefeuille et par projet. Nous incluons également une sections sur les demandes supplémentaires des budgets des SOs et ACs. Il y aura une nouvelle partie relative aux statuts, le budget intérimaire.

Ensuite, vous avez une présentation générale des documents et des formats. Donc, je voulais simplement souligner qu'à droite, vous voyez, il est marqué total ICANN. Le total ICANN est composé de deux grosses parties. Les opérations de l'ICANN, qui sont à gauche et qui incluent le financement, les revenus donc, la base, les dépenses sur plusieurs années, la composante PTI des fonctions IANA. Et, à droite, nous avons le programme des nouveaux gTLDs avec les dépenses. En bas, nous avons nos fonds avec le fond opérationnel, notre fond de réserve. Nous avons également dans le cas des nouveaux gTLDs les fonds relatifs aux nouveaux gTLDs. Et ensuite produit des ventes aux enchères.

Diapositive suivante. Vous avez là une mise à jour du statut du processus de planification. Alors, le plan et le budget opérationnel du PTI pour 2018 a été publié pour commentaire

public depuis le 24 octobre 2016. Donc, vous avez une période de commentaire public de 6 semaines qui se terminera le 10 décembre 2016. Nous avons prévu l'adoption par le Conseil d'administration de la PTI pour la fin du mois de janvier 2017.

En ce qui concerne la mise à jour du plan opérationnel quinquennal des opérations d'ICANN et pour le budget et plan opérationnel 2018, nous avons bien démarré. Pour certains d'entre vous, vous avez participé au webinaire. Donc il y aura une séance de discussions sur le budget, je l'ai dit pendant notre réunion de l'ICANN 57. Et donc, nous devrions être prêts à publier ceci pour commentaire public en mars 2017.

Ensuite, budget supplémentaire des SOs, ACs pour 2018. Nous devrions prévoir ce processus pour décembre 2016.

Section suivante. Je vais présenter rapidement les informations financières. Première diapositive sur les douze mois, état des activités. D'une manière générale, si on se concentre sur les informations financières pour 2016, nous avons un financement de 126 millions, soutiens et revenus, les dépenses de base, 100 millions. Pour ce qui est des projets sur plusieurs années et des dépenses et des initiatives, 24 millions, dont l'IANA, et ensuite, en net, 2 millions.

Ceci fait partie des appels trimestriels que nous avons, donc je dois vous informer, le rapport est présent dans son intégralité sur le site web. Nous avons également publié notre déclaration financière pour notre bilan.

Donc, nous avons plus de revenus, plus de financements pour 2016, cela était dû aux frais d'enregistrement qui étaient plus élevés. Donc les frais fixes, les transactions, les frais de transaction.

Ensuite, nous avons des frais d'environ 8,2 millions étant donné l'augmentation du nombre d'accréditations en 2016 ou depuis 2016.

Ceux-ci s'ajoutent aux dépenses de base qui ont été inférieures à ce qui avait été budgété, donc 14 millions, par rapport à 114 millions. Ceci était dû à un nombre inférieur en personnel, en effectif, et également en coûts de déplacement par rapport à tout ce qui est relatif aux réunions, etc.

Donc, tout ceci a été équilibré par une variance négative comme vous le voyez pour les projets sur plusieurs années et pour les initiatives sur plusieurs années. Nous avons eu -11 millions. Ceci est à attribuer à la transition IANA, à tous les projets relatifs à ceci et aux dépenses juridiques pour les projets de la transition.

Comme vous le voyez sur la ligne du net, nous sommes en positif, 15 millions. Encore une fois, ceci est grâce aux dépenses de base qui ont dépassé les dépenses relatives aux initiatives et aux dépenses sur plusieurs années.

Ensuite, nous avons le premier trimestre pour 2017. Donc, je vous informe encore une fois, notre rapport en intégralité est présent sur notre site web. Alors, voilà pour le premier trimestre, c'est une estimation étant donné les appels trimestriels et la manière dont ils sont programmés. En fait, nous utilisons une estimation.

Nous avons une estimation de 32 millions, qui correspond à ce qui avait été prévu dans notre budget. À la fin du mois de septembre, donc encore une fois jusqu'au 30 septembre, pour les opérations de base de l'ICANN, nous sommes arrivés en dessous du budget puisque nos dépenses sont à 24 millions par rapport au budget de 29 millions. Et, à la base, ceci est dû à un nombre inférieur en coût pour le personnel étant donné que nos effectifs sont inférieurs à ce qui avait été prévu.

Ensuite, section suivante, les dépenses relatives à la transition du rôle de supervision IANA. Donc vous voyez que pour le premier trimestre qui se termine au 30 septembre, nous avons estimé 3 millions pour la transition IANA et le budget indiquait 2

millions avec une variance négative pour le 1er trimestre. Ceci est dû aux délais en fait, au timing, parce que les activités liées à la transition finalement se sont produites au 1er trimestre, pour une transition au 1er octobre.

Diapositive suivante. Là, vous avez une estimation de nos fonds gérés. Alors, le 30 septembre, vous voyez que le total était de 475 millions. Ensuite, donc, lorsque l'on compare ceci au programme gTLD. Les opérations de l'ICANN 108 et programme des nouveaux gTLDs 307 millions\$. Ensuite, vous avez vu qu'il y a eu une augmentation dans les fonds des opérations de l'ICANN. Ceci est dû au cycle de financement.

À gauche, vous voyez les deux composants du programme des nouveaux gTLDs, c'est à droite pardon. Nous avons donc à la fois les nouveaux gTLDs et les enchères. Il y a eu une augmentation depuis le 30 juin étant donné le produit des ventes aux enchères qui ont été donc engrangés en juillet.

Je voulais également faire une pause pour savoir s'il y avait des questions là-dessus.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Becky. Holly, vous avez une question ?

HOLLY RAICHE : Petite question : est-ce que vous avez indiqué des chiffres pour 2017 en ce qui concerne les nouveaux gTLDs ?

BECKY NASH : Dans le cadre de notre processus de planification, le processus budgétaire pour les nouveaux gTLDs, c'est ça ? Oui, alors, c'est inclus dans nos chiffres, mais notre présentation là est liée aux opérations de l'ICANN.

HOLLY RAICHE : Juste pour appuyer là-dessus. Par rapport au budget 2017, vous prévoyez qu'il y aura des dépenses et également des revenus, c'est ça ?

BECKY NASH : Oui. Cela a été publié pour le budget 2017. Nous avons donc le programme des nouveaux gTLDs avec ses revenus et ses dépenses. Et ceci est publié dans notre document.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Becky, merci Holly. D'autres questions ? Glenn, allez-y.

GLENN MCKNIGHT : Merci pour cette présentation. Est-ce que vous pouvez revenir à la dernière diapositive s'il vous plaît ? Alors, en ce qui concerne le lien entre les nouveaux gTLDs et les enchères, ces deux fonds-là. Je vois qu'il y a une augmentation au deuxième trimestre. Est-ce que cela inclut l'ajout ? En fait, ce que je ne comprends pas c'est le rapport, c'est un petit peu confus pour moi.

BECKY NASH : Merci pour cette question. Cette diapositive indique nos fonds gérés à un certain moment dans le temps. Donc là, ce sont les seuls que nous avons de disponibles à cette date. Donc, si votre question est relative à l'augmentation entre le 30 juin 2016 et le 30 septembre 2016, en fait, le produit des enchères a augmenté parce qu'il y a eu une vente aux enchères qui a eu lieu en juillet. Et donc les fonds ont été reçus au cours de ce mois. C'est pour ça qu'on a cette augmentation en septembre.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Becky. Y a-t-il d'autres questions ? Seun ?

SEUN OJEDEJI : Merci pour votre présentation. Je voulais faire un commentaire d'abord et ensuite poser une question. On est tous très contents que la transition IANA soit terminée, parce que la variation, l'augmentation de 80% dans le budget, c'est vraiment très

important. Y a-t-il des mesures qui sont mises en place pour s'assurer que les budgets à suivre pour 2017 n'ont pas cette même variation, cette augmentation, ce qui est budgété, par exemple pour la piste de travail numéro 2 ?

BECKY NASH :

Merci pour cette question. Effectivement, vous avez raison, c'est important. Vous voyez que nous vous avons présenté les dépenses relatives au projet pour 2016 et les dépenses relatives au 1er trimestre 2017. Alors, en 2007, il y a eu un processus qui a été mis en place pour surveiller de manière très stricte les dépenses. Il y a davantage d'informations sur notre site web par rapport au PCST qui nous permet vraiment de bien surveiller ce qui se passe.

Avec les co-présidents du CCWG, nous surveillons toutes les dépenses et nous fournissons un suivi des commentaires réguliers par rapport au coût et au respect du budget.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Becky, est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi le budget de la PTI doit être approuvé par le Conseil

d'administration de la PTI en janvier alors que le reste sera fait en mars ?

BECKY NASH :

Merci pour cette question. En fait, c'est le budget préliminaire qui a été revu par le Conseil d'administration de la PTI et qui a été approuvé pour publication. Le budget ensuite est envoyé pour la période de consultation publique. Et, ensuite, suite à la publication, il y a un budget définitif qui est présenté au Conseil de la PTI fin janvier, pour approbation fin janvier.

Je ne sais pas si je me suis mal exprimée mais le Conseil approuve le plan opérationnel et le budget 2018 suite à commentaire public.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup. Je vois que Xavier est présent. Il est directeur financier de l'ICANN. Xavier vous avez la parole.

XAVIER CALVEZ :

Je voulais ajouter quelque chose par rapport à ce que vient de dire Becky. L'approbation du budget par le Conseil d'administration de la PTI a été ajouté parce que le budget de la PTI dépend du Conseil d'administration de la PTI.

Donc, la PTI est une société affiliée de l'ICANN, en fait c'est une succursale. Et donc, l'approbation de ce budget par le Conseil d'administration du Conseil est une formalité qui est nécessaire et qui se produit à ce moment-là simplement parce que le budget sera passé par cette consultation publique, donc le public. D'ailleurs ce budget a été publié et a été soumis à consultation publique. Donc, c'est 45 jours, donc 24 octobre.

Une fois que les commentaires publics auront été reçus, auront été évalués, à ce moment-là, on pourra le soumettre au conseil pour qu'il soit approuvé.

Ce budget, pour la filiale, sera inclut dans le budget d'ICANN qui sera encore une fois soumis pour consultation publique.

Et, il est possible qu'il y ait des commentaires sur le budget de la PTI dans le cadre du processus de commentaire public sur le budget de l'ICANN en général. Et il est tout à fait possible qu'il faille ensuite remodifier le budget de la PTI, c'est tout à fait possible. Le Conseil de la PTI prendra en considération ces commentaires et décidera d'amender le budget de la PTI.

Donc l'approbation par le Conseil de la PTI en janvier ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des changements par la suite mais il permet de valider le fait que le budget a été passé en revue, le fait

que les commentaires aient été pris en compte et que le budget final sera disponible.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Xavier. En fait c'était pas vraiment la question, je connaissais déjà la réponse. C'était simplement pour souligner que cette nouvelle couche d'approbation existe et nous empêche d'avoir une consultation avec la communauté avant que le Conseil d'administration de la PTI approuve le budget. Donc il y aura uniquement consultation publique.

Merci beaucoup Xavier. J'ai Sébastien. Sébastien, allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET : J'ai une question pour Becky. Est-ce qu'on vous a déjà dit qu'à chaque fois qu'on utilise un acronyme il faut mettre un dollar dans le panier ? Sinon, c'est peut-être à Xavier de payer pour vous.

Parce que vraiment, les acronymes c'est compliqué. Donc je vous demande simplement de faire attention à tous ces acronymes. Et pour beaucoup d'entre nous, on ne comprend rien même si ça fait un certain nombre d'années que nous sommes présents dans cette communauté. Tous les jours il y a

de nouveaux acronymes donc je vous demande simplement de simplifier votre présentation à l'avenir.

BECKY NASH : Merci pour ce commentaire. Je vais essayer de simplifier à l'avenir.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Becky. Xavier, est-ce que vous voulez expliquer davantage ce que Becky a déjà présenté concernant le processus et le développement ou l'élaboration du budget ?

XAVIER CALVEZ : Je sais que Becky a tout présenté. Le processus de budgétisation de cette prochaine année, de ce prochain exercice fiscal, sera similaire à celui des années précédentes, à l'exception bien sûr du nouveau processus de budgétisation de la PTI qui a été élaboré à partir du processus de budgétisation annuel des exercices fiscaux de l'ICANN.

Ce nouveau processus, bien sûr, a tenu compte du manque de participation par rapport à ce qu'on a vu dans les années précédentes. Et vous aurez vu que la transition s'est faite le 1er octobre. Cela veut dire que l'on a de toute façon essayé de prévoir la transition, de nous anticiper, en appliquant d'emblé,

avant la transition, ce processus futur d'avoir un budget exclusif à la PTI.

Donc on pourrait très bien avoir attendu que la transition se complète et de se dire, on appliquera le nouveau processus de budgétisation à partir de l'année fiscale prochaine en vertu de ce processus. Donc, on va séparer le processus à partir du résultat.

Mais, ce que nous avons fait c'était d'anticiper l'occurrence de la transition et nous avons tout de suite commencé à travailler pour élaborer avant la fin septembre une version préliminaire du budget qui a été soumise à la considération du Conseil d'administration de la PTI qui ne s'était même pas réuni au moment où on leur a présenté le budget.

Donc on l'a présenté le 28 septembre. On a fait beaucoup attention à l'échéancier qui avait été proposé avec neuf mois d'avance. Et nous avons respecté cette date butoir pour anticiper les propositions de transition.

C'est pourquoi on n'a pas pu vraiment échanger avec la communauté, avec la CSC ou avec les RZERC et avec toutes les autres parties prenantes avant la présentation de ce budget. C'est tout simplement parce que ça nous aurait retardé, même

ça nous aurait ramené à la période avant Helsinki. Vous voyez, on ne peut pas revenir en arrière maintenant.

Nous allons continuer à aller de l'avant et nous allons intégrer au processus général de l'ICANN ce processus exclusif pertinent à l'IANA à la PTI. On n'a pas discuté de cela mais je sais que vous suivez le processus de demande de budget supplémentaire qui continuerons de se faire de la manière dont on a toujours suivi le processus dans le cadre du processus général pour que ces demandes puissent être acceptées et affectées dès le début de l'année fiscale, de l'exercice fiscal.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Xavier. J'avoue que vous avez très bien travaillé avec le CCWG, même avant de savoir que la transition allait effectivement se faire. Donc, vous avez prévu les deux cas, vous avez beaucoup travaillé, je vous en remercie beaucoup. Nous apprécions beaucoup le travail que vous avez fait et j'espère que l'année prochaine nous allons commencer même avant pour avoir l'occasion de pouvoir avoir des consultations avec la communauté et pour suivre le processus de consultation publique et d'approbation par la suite.

Je pense que c'est nécessaire de suivre ce processus. Cette consultation a été mise en place il y a quelques années, au

moment où a été mise en place la consultation. Et les résultats ont été tout à fait positifs. Les personnes sont plus contentes qu'auparavant parce qu'elles ont l'impression de participer à l'élaboration du budget. On vous en remercie donc beaucoup, de tout cœur.

Y a-t-il d'autres questions ? Sébastien, est-ce une nouvelle demande de parole ? Becky ?

BECKY NASH : Tijani, il nous reste quelques autres diapositives que nous souhaiterions présenter si possible.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, bien sûr. Allez-y.

BECKY NASH : La prochaine partie sera donc présentée par Xavier. Il s'agit de la gestion des risques de la société.

XAVIER CALVEZ : J'avancerai rapidement à ce sujet. Au sein de l'ICANN organisation, on avait une fonction de gestion des risques corporatifs, des risques de la société. Il s'agit d'une des meilleures pratiques standard que d'avoir une fonction dédiée à

la gestion des risques de la société. C'est moi qui supervise cette fonction, il s'agit d'une fonction fiduciaire des membres du Conseil d'administration et pour les membres de l'organisation afin d'assurer que les risques soient gérés dans l'organisation. Lorsque je dit géré, cela veut dire que l'on a des processus pour identifier les risques au sein de l'organisation et des processus qui nous permettent de gérer ces risques à travers des mesures d'atténuation. Il est donc possible de penser aux assurances par exemple, en tant que mesure de mitigation ou d'atténuation pour adresser les risques potentiels.

Le Conseil d'administration a beaucoup travaillé au cours de la dernière année pour passer en revue la stratégie de gestion des risques au sein de l'ICANN et a identifié quels étaient les objectifs de gestion de risque au sein de l'ICANN qu'il faudra compléter d'ici 3 ans. Cette stratégie d'atténuation des risques porte sur différents aspects de politique, gouvernance, futur, évaluation, suivi et rapport, entre autres.

L'équipe de supervision de l'ICANN nous a également demandé d'évaluer la manière dont nous communiquons avec la communauté en matière de gestion de risque afin de pouvoir partager avec la communauté ce que fait l'ICANN en matière de gestion de risque et pour recevoir également des contributions de la communauté en ce concernant la gestion des risques en

général, en ce concernant les risques potentiels pour l'organisation et, dans le cas de la communauté élargie, pour voir quels sont les risques identifiés par la communauté qu'il faudrait que l'organisation prenne en compte. Il s'agit d'une question qui sera discutée demain avec le comité de risque du Conseil d'administration qui se réunira officiellement demain.

Et l'une des idées qui est communiquée dans le cadre de ce processus est cette idée de pouvoir faire un suivi du processus d'élaboration du budget qui a été en place depuis quelques réunions et de créer un groupe de travail de gestion de risques qui sera un groupe de personnes de la communauté qui sont intéressées par ce sujet et qui participeront aux discussions de manière interactive pour échanger avec moi-même et avec des membres du comité de risques pour traiter de la stratégie de gestion de risques de l'ICANN.

Voilà ce qui est de la gestion des risques. Nous allons sauter cette partie là si vous ne vous opposez pas et nous allons passer à la section des ressources humaines qui sera présentée par Pallavi Ridout qui est ici. Pardon, on a une question entre temps. Une question d'Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Xavier. J'ai une question toute courte. Est-ce que cela fait également partie de la stratégie de gestion de risques du Conseil d'administration sur laquelle travaillait le Conseil d'administration il y a quelques années ? Il y avait le groupe de travail DSSA, il y avait également une analyse de risques qui a été élaborée suivant les méthodologies ISO 9 000. Est-ce que cela reprend ces travaux ?

XAVIER CALVEZ : Oui, c'est l'étape suivante de ce dont vous parlez. Parce que je pense que ce à quoi vous faites allusion date de 2-3 ans, 5 ans même dit Olivier. Depuis, l'ICANN a créé cette fonction de gestion de risques de la société au sein de l'organisation afin d'organiser la gestion autour des différents risques potentiels autour de l'ICANN en tant qu'organisation. Et c'est comme je disais tout à l'heure l'un des devoirs des cadres et des fonctionnaires de l'organisation.

L'une des fonctions qui était exécutée de par le passé a été intégrée à cette portée de gestion de risques du Conseil d'administration et à cette nouvelle fonction de gestion de risques de l'organisation.

Vous avez une question pour rebondir ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui. Donc pour reprendre, je réitère l'une des préoccupations de notre communauté qui avait déjà été soulevée il y a 5 ans. C'est le fait que le but originel de cette équipe de gestion des risques qui était non seulement de considérer les risques potentiels pour l'ICANN en tant qu'organisation mais également d'évaluer les risques potentiels pour le système des DNS. Au moment où la méthodologie ISO 9 000 a été adoptée, on soulevait peut-être la nécessité d'adopter une méthodologie plus ouverte qui ne restreigne pas le processus à ce que l'ICANN faisait en interne. Donc, on pouvait considérer de cette manière les risques pour l'ICANN en tant qu'organisation sans ignorer les risques posés au DNS. D'autres secteurs de l'ICANN auraient pu faire cela si la méthodologie ISO 9 00 avait été suivie.

Donc, j'apprécie le fait que vous avez des interactions similaires avec la communauté, avec le comité de risque du Conseil d'administration pour pouvoir commencer à travailler sur cela ensemble parce que les risques aujourd'hui ne sont pas tellement potentiels pour l'ICANN mais ils sont plutôt externes à l'ICANN, ce ne sont pas des risques internes de l'organisation.

XAVIER CALVEZ :

Merci. Je pense que ce sera une discussion intéressante au sein de ce groupe de travail. Il nous faudra faire une distinction claire entre les deux aspects. Il nous faudra probablement travailler sur les deux aspects mais il faut au moins faire la distinction

entre les différents types de risques. On a donc ces devoirs des risques de l'organisation qu'il faut aborder et puis les risques plus larges pour que l'ICANN puisse participer à atténuer ces risques potentiels externes à l'organisation, ce qui bien sûr serait également dans le cadre de sa mission qui a été mieux délimitée. Et bien sûr, cela en collaboration avec les différentes composantes qui affectent ou qui atteignent le DNS dans l'ICANN bien sûr.

Merci pour cette question. Je pense qu'on a une autre question.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, on a une autre question de Barrack.

BARRACK OTIENO : Merci Tijani. Je suis Barrack Otieno. Merci Xavier de nous avoir présenté cette présentation qui est si importante, si intéressante.

J'ai deux questions concernant les fondements sur lesquels vous vous basez pour pouvoir déterminer quels sont les risques sachant que l'ICANN en tant qu'organisation change. Donc je voudrais savoir quelles sont les informations de contexte sur lesquelles vous vous appuyez.

Et puis, je voudrais savoir si on investigate les surplus, je pense que vous répondrez probablement oui mais je voudrais savoir si ce surplus est dans un compte bancaire ou s'il est investit ?

XAVIER CALVEZ :

Concernant notre manière d'identifier les risques dans cet environnement changeant de l'ICANN, je dirai qu'il y a eu deux processus différents qui ont été suivi jusqu'à présent pour identifier les risques dont l'un a été adopté en 2015. En 2015, on a préparé un répertoire des risques identifiés par les différentes parties prenantes.

Et on a donc demandé au Conseil d'administration quels étaient les risques potentiels qui se posaient à l'organisation. On a également demandé à la communauté quels étaient les risques. Et les différentes organisations, y compris At-Large, nous ont informé des risques qu'ils voyaient pour l'ICANN dans l'ensemble et pour l'ICANN en tant qu'organisation.

Et puis, par la suite, les différents départements de l'ICANN ont également été consultés, on leur a donc demandé dans le domaine de leur responsabilité spécifique, que ce soit en matière de conformité ou en matière de responsabilité, on leur a demandé d'identifier des risques spécifiques à leur domaine de responsabilité.

Toutes ces contributions ont été consolidées par la suite en un registre unique qui contient à peu près 40 risques. Et le deuxième processus qui a été mis en place était de mettre à jour ce registre risque de manière trimestrielle à la fin de chaque trimestre, chaque année. Donc ce registre est mis à jour périodiquement et nous réévaluons la pertinence des risques et, en même temps, si nous identifions des nouveaux risques au cours de cette période, nous les ajoutons également à ce registre unique consolidé. Cela nous permet donc d'avoir une portée et une évaluation périodique mise à jour des risques.

Vous parliez des surplus au niveau des investissements. Ce disant, s'agissant donc des surplus et des investissements, l'ICANN a deux sources d'espèces principales. On a d'une part les fonds qui sont mis de côté pour les différentes dépenses extraordinaires. Il s'agit de réserves qui sont investis à travers un agent de gestion d'investissement. On suit une politique d'investissement qui est assez conservatrice pour nous assurer de ne pas perdre ces fonds. Mais cette stratégie est également conçue de manière à ce que les fonds augmentent leur valeur dans le temps, dans la durée pour avoir davantage de retours.

Vous savez que les retours ont été très faibles au cours des dernières années mais les retours accumulés dans cette

politique étaient de 6,5% par an, sur 5 ans, ce qui n'est pas mal dans notre environnement et suivant des politiques conservatrices surtout. Et ces retours sont investis dans les mêmes fonds. Donc le taux d'intérêt généré par ces fonds qui sont investis ne sont pas dépensés, ils sont tout simplement réinvestis.

D'autre part, les espèces que l'ICANN a dans ses comptes bancaires pour pouvoir payer ses dépenses habituelles ne génèrent pas des retours. Mais on a des accords avec notre banque qui nous permettent d'avoir des frais. Vous savez que les banques doivent payer des frais pour chaque transaction. Donc, les liquidités qu'on avait dans ces comptes bancaires ne paient pas de frais au moment de ces transactions. C'est ce que l'on a accordé avec la banque. Donc cela nous permet également d'avoir un retour au niveau de ces liquidité.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Xavier. Barrack a une question.

BARRACK OTIENO : Oui, une autre question avant de continuer d'avancer. Je voudrai savoir s'il serait prudent de considérer d'avoir ces fonds dépenses extraordinaires dans le cadre de la transition IANA pour qu'avant de commencer à utiliser les surplus, on puisse

considérer d'utiliser les frais extraordinaires pour les dépenses extraordinaires ?

XAVIER CALVEZ :

J'ai deux commentaires là-dessus. Les fonds de réserve, comme je le disais, sont là pour des dépenses extraordinaires. Mais, si l'on identifie également des événements non prévus, c'est également pour cela que l'on garde ces fonds. Bien sûr, puisqu'il s'agit de réserve, l'idée est de ne pas utiliser ces fonds. On les utiliserait que en cas d'événement de grande taille.

En même temps, on a différents événements qui ne sont pas prévus, qui ne sont pas identifiés à l'avance. C'est le fait que dans le budget annuel on budgétise les dépenses, mais 97% de ces dépenses sont identifiées pour des buts spécifiques, pour les déplacements, pour le soutien pour le personnel, pour les effectifs et les salaires.

Mais on garde également 5% à peu près du budget qui ne sont pas affectés à un projet ou un département spécifique. Ce qui veut dire que s'il y avait un événement qui créer ce besoin de dépenses, on pourrait faire recours à ces différents fonds de contingence pour couvrir ces dépenses qui n'avaient pas été identifiées au début de l'exercice fiscal.

Cela arrive tout le temps et, au moment d'élaborer le budget en février-mars, et que l'on met en place le budget en juillet, cela veut dire que dans cet écart de quelques mois la réalité change. Chaque année, on a donc besoin de faire recours à ces fonds de contingence qui représentent 5% des dépenses totales qui ne sont pas affectées. Donc ça nous donne la souplesse nécessaire pour pouvoir affecter ces fonds à mesure que les événements arrivent.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Xavier. Je ne sais pas si vous le savez mais, en décembre, les demandes spéciales ou extraordinaires de la communauté vont être présentées. Je demanderai à tous les dirigeants des RALOs de se préparer, de préparer leur projet de manière à pouvoir présenter ces demandes au moment où cette période sera ouverte.

On a, je pense, muri au niveau de nos demandes, on a eu moins de rejets. J'espère que pour l'exercice fiscal de l'année prochaine on aura moins de rejets.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions pour Xavier et Becky ?

Non, je ne vois pas de main levée. En l'absence de commentaires, je tiens donc à remercier Xavier. Oui Xavier, s'il vous plaît.

XAVIER CALVEZ : Dans le cadre de cette présentation des opérations, on a une partie qui est consacrée au développement et aux statistiques des ressources humaines. C'est Pallavi qui va présenter cela.

XAVIER CALVEZ : Merci. Bonjour, c'est Pallavi au micro. On est en retard donc on ira rapidement. Je pense qu'on a un peu plus de deux diapo mais on se concentrera surtout sur ce qui est d'intérêt.

Diapo suivante. On voulait vous montrer qu'aujourd'hui, le personnel de l'ICANN, voyez ici les statistiques du personnel de l'organisation ICANN. On a plusieurs membres, 358 effectifs. Et on voulait vous montrer la distribution du personnel autour du monde.

C'est très difficile de voir cette diapo n'est-ce pas ? Il va falloir que je me rapproche de l'écran. Xavier est encore plus près de moi. Ah, voilà, merci Xavier.

Donc on a encore 33 dans la région Moyen Orient, on a 17 personnes à Istanbul, 7 à Bruxelles, 21 à Singapour, 6 dans d'autres régions d'Asie Pacifique et 8 en Amérique Latine. Le reste de la population, qui est de 256 est partagée entre Los Angeles, 208, Washington DC également, on a un travailleur à

distance au Canada et 29 autres personnes qui travaillent à distance aux Etats-Unis. Ce qui fait un total de 358 membres du personnel.

Et, quant à la diversité, on voulait mettre en valeur ce que cela implique pour l'ICANN. Donc on passe à la diapo suivante. Je me concentrerai d'abord sur les deux graphiques de gauche qui montrent les années de service. Donc, vous voyez qu'en moyenne, la plupart des employés ont rejoint l'organisation il y a entre un et trois ans. Ici vous voyez la dernière colonne de ce graphique. On a 5% des employés qui ont servi l'organisation pendant plus d'une décennie. Et on a, du côté gauche, ceux qui n'ont rejoint l'organisation qu'il y a un an ou moins.

En outre, on a la division en tranches d'âge. Vous voyez ici qu'on a des personnes qui ont en moyenne la plupart entre 30 et 40 ans, c'était pareil cette année et l'année prochaine.

Au bout du graphique on a des personnes âgées de 60 ans ou plus. Cela représente 6% de nos membres du personnel et si vous regarder les deux autres graphiques sur la droite, ils sont assez équitables. La distribution est assez bonne. J'en vois un qui hoche la tête ici. On a 46% d'hommes et 53% de femmes.

Du côté des cadres, on a 77% d'hommes et 23% de femmes à peu près.

Je vais conclure ma présentation ici. Je ne sais pas si vous avez des questions concernant la diversité ou la distribution des employés autour du monde.

TIJANI BEN JEMAA : On a une question d'Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Tijani. J'ai deux questions. D'une part concernant l'autre graphique qu'on avait auparavant, celui sur la distribution géographique. Ce n'est pas très clair. Ce qu'on voit ici est que les bureaux des Etats-Unis sont à une échelle différente puisqu'on a 256 plus tout le reste. Et donc, ça n'a aucun sens. Il faudrait que l'on ajoute ces 256 aux différentes barres pour que l'on ait une idée claire.

Ce serait plus clair si on avait tout dans une même échelle. En rouge ou en jaune, peu importe mais que l'on puisse voir la proportion totale.

TIJANI BEN JEMAA : On va d'abord écouter les deux questions pour que vous répondiez aux deux en même temps.

SEUN OJEDEJI : Merci. Je pense qu'on devrait également commencer à travailler sur la diversité des genres. Il faudrait que l'on se concentre là-dessus. Ma question, ou mon commentaire, est qu'il faudrait peut-être avoir des statistiques qui portent sur l'origine des membres du personnel pour savoir quel est le pourcentage des membres du personnel venu de l'Afrique ou de la région Amérique Latine, vous voyez, ce type de statistiques. Pas seulement au niveau des bureaux. Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, allez-y.

PALLAVI RIDOUT : Est-ce que vous voulez répondre à la question des barres Xavier ?

XAVIER CALVEZ : Nous avons fait ce que vous avez suggéré Olivier. L'idée de ce graphique dans ce format était de pouvoir voir et montrer les autres bureaux. Si on ajoute les 256 à l'échelle, ces barres des autres bureaux sont beaucoup plus petites et il est trop difficile de lire les informations qu'elles contiennent. Donc l'idée était de montrer les informations concernant les bureaux en dehors des Etats-Unis. C'est pourquoi on a supprimé la partie relative au

personnel qui est basé aux Etats-Unis pour pouvoir donner davantage de visibilité aux autres bureaux. Parce que les 6 ou 8 seraient trop petits pour pouvoir les lire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci. Ce que je disais est que plus de la moitié du personnel de l'ICANN habite aux Etats-Unis. C'est ça que je voulais dire.

XAVIER CALVEZ : Oui, absolument. Et c'est moins que ce qu'on avait auparavant.

TIJANI BEN JEMAA : Bien. Et la réponse à la question de Seun ?

PALLAVI RIDOUT : Je prends note de votre commentaire. On vous amènera davantage d'informations là-dessus pour la prochaine présentation.

TIJANI BEN JEMAA : Sébastien, vous avez la parole mais soyez brefs s'il vous plaît, je sais qu'Alan va me tuer si on ne conclut pas à l'heure. Donc Sébastien, allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET : Cela va être très court. Merci pour ces statistiques. Je pense qu'il serait très intéressant que vous veniez les présenter dans le groupe de travail commun sur le deuxième processus autour de la transition de la fonction IANA, sur la comptabilité de l'ICANN qui s'occupe de diversité parce que ce sont exactement les éléments que l'on recherche. On le recherche des partisans, des participants, mais on le recherche aussi du côté du staff pour avoir une idée globale comme du côté du Board. Il y a des travaux qui ont été faits par la FNIC sur une partie des leaders de l'organisation et ces travaux-là pourraient être reversés à bon escient dans leur groupe de travail pour leur réflexion. Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Olivier. On ne va pas vous donner la parole Olivier parce que vous avez déjà parlé mais je donnerai la parole à Mona qui fera une intervention très, très courte et Xavier fera une intervention et on conclura.

MONA AL ACHKAR : Merci Tijani. C'est Mona Al Achkar. Juste, je voudrais savoir si c'est possible avec les graphiques que vous avez déjà préparé de voir le nombre des personnes ou du personnel dans chaque pays dans les régions ? Parce que ça pourrait être important de

voir si c'est un seul pays dans une région qui a la majorité des membres. Merci.

XAVIER CALVEZ :

Je répondrai en français parce que les questions ont été posées en français. La question de Sébastien était est-ce qu'on peut fournir ces statistiques sur la diversité, etc. au groupe qui travaille sur la diversité dans le WS2 et donc, bien entendu, on va fournir cette information. Et, on a un petit peu plus de statistiques qui seront probablement utiles pour ces groupes-là. Concernant la répartition par régions à l'intérieur de ces catégories, nous avons plus d'informations un peu plus détaillées, qui est que, par exemple, les personnes qui se trouvent dans les régions, on a la différence entre celles qui se trouvent dans un bureau. Par exemple on a un bureau à Istanbul mais Istanbul c'est aussi tout ce qui est EMEA, donc Europe, Middle East et Afrique.

Et on a bien entendu la décomposition de ce chiffre par pays. Juste pour information, nous sommes présents par l'intermédiaire soit de bureaux, soit de personnel, dans 35 pays dans le monde.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Xavier et le reste de l'équipe. Je vous remercie beaucoup de vos interventions et de vos interactions avec nous. Je vais maintenant donner la parole à Alan Greenberg qui va nous présenter la mise à jour des révisions spécifiques. Alan, allez-y s'il vous plaît et je m'excuse du retard.

ALAN GREENBERG : Merci. Alors, petit sondage rapide : combien de personnes souhaitent rester pour le déjeuner, pour la révision de l'ICANN. Combien de personnes ne restent pas ?

La première séance de l'après-midi est un récapitulatif du déjeuner. Donc, si tout le monde est là, ce n'est pas la peine de garder cette séance. Holly, vous n'êtes pas d'accord ?

HOLLY RAICHE : Non, ce n'est pas que je ne suis pas d'accord. Mais il y a des personnes qui viendront à la deuxième séance et qui s'attendaient peut-être à quelque chose. Mais bon, comme vous voulez.

ALAN GREENBERG : On ne va pas enlever 15 minutes au déjeuner. C'est ça l'alternative. C'est à vous de voir.

En ce qui concerne la question des révisions, il s'agit de l'affirmation d'engagement des révisions avant la mise en place des nouveaux statuts. Nous avons maintenant le terme de révision spécifique que nous utilisons, un terme assez vague.

Pour trois d'entre elles, elles sont en cours de lancement. Donc il y en a une qui a été lancée, la révision CCT sur la confiance du consommateur, etc. Et ensuite, responsabilité et transparence. Celle qui s'appelait la révision sur le WHOIS s'appelle maintenant le RDS, donc le système d'annuaire d'enregistrement. Et ensuite, la révision sur la sécurité et la stabilité, ainsi que la résilience.

Alors, ces révisions en sont à des étapes différentes. La SSR, l'appel à manifestation d'intérêt, a été lancé il y a plusieurs mois et a été prolongé. Étant donné la prolongation, la sélection des membres a lieu non pas dans le cadre des règles habituelles où le président du GAC et le PDG les choisit, mais c'est maintenant les présidents des SOs et des ACs.

Autre gros changement : le processus d'origine avec des experts, des experts qui se sont portés candidats. Il y en a eu 40. Dans le cadre des règles actuelles on ne mentionnait pas les experts.

Nous en sommes maintenant dans une situation où on ne sait pas trop quoi faire par rapport à ces 40 experts qui se sont présentés. Il y a eu un certain nombre d'hypothèses de possibilités. On pourrait quand même les sélectionner même si ça ne fait pas partie des règles. Peut-être que les SOs et les Acs, si ces personnes vous plaisent, vous pouvez les sélectionner en votre propre nom. Il y a d'autres possibilités, il y aura une autre discussion un peu plus tard dans la semaine là-dessus. S'il y a des personnes qui vraiment ont un sentiment très fort par rapport à ce qu'il faut faire, n'hésitez pas à me le dire.

On ne va pas en discuter dans les détails maintenant. Bien sûr qu'on peut en parler par email. Tous les commentaires qui ont été, je l'ai fait par email, ont été notés.

Sur la révision RDS, sur la révision du WHOIS. Dans le cadre des statuts actuels, la dernière révision a commencé il y a 5 ans. Les statuts actuels ne fournissent aucune flexibilité en ce qui concerne un report ou reconsidération.

Nous sommes en infraction par rapport aux statuts si notre révision ne commence pas tout de suite. L'objectif de la révision en général est de considérer les questions et de faire une recommandation. Même s'il y a un PDP et d'autres activités en parallèle, les personnes qui participent aux révisions sont en

général les mêmes personnes que celles qui sont impliquées dans les activités et ceci représente un gros problème.

Il y a eu une suggestion qui a été faite, et je l'ai indiqué dans les mails. C'est moi en fait qui ai fait cette suggestion, selon laquelle, étant donné qu'il nous faut une révision, et d'ailleurs cette révision est importante, c'était donc de considérer l'ancienne recommandation qui a été faite et de voir si l'ICANN a effectivement mis en place ce qui avait été suggéré. Si ça a été bien mis en place et s'il y a des choses à faire pour que ces recommandations soient mieux mises en place peut-être.

Donc il y a une proposition qui existe à laquelle il faut apporter des commentaires. Donc, est-ce que les présidents des SOs et des ACs, et est-ce que les SOs et ACs elles-mêmes sont d'accord pour limiter la révision RDS de cette manière ? Ceci limiterait les personnes éligibles pour travailler à la révision parce qu'on considérerait uniquement les personnes qui ont des connaissances approfondies de la révision précédente.

Donc, ceci se terminerait en 6 mois maximum, voire même deux à trois mois si nous faisons bien notre travail. Donc, le processus est rapide mais cela permettrait de répondre à ce qui est indiqué dans les statuts.

Donc la question est de savoir si c'est viable et je voudrais savoir si vous avez des commentaires à faire là-dessus. Il y a un document qui a été distribué. Sébastien nous a mentionné une erreur dans ce document. Alors, je ne vois pas exactement de quoi il s'agit parce que c'est difficile à lire.

Donc, c'est l'avant dernier point. Il faut enlever le mot « not ». Donc il est marqué : les responsabilités de l'ICANN sont dévaluées - ce qui a été fait par le personnel - et s'il y a quelque chose qui manque ou qui n'est pas juste, il faut donc s'en occuper.

Alors, de mon point de vue, c'est en fait le minimum à faire pour satisfaire l'exigence AoC. Pour éviter de dupliquer ce qui est fait autre part dans l'organisation. Donc, comme je le disais, je suis la personne qui a suggéré ceci, j'ai été co-auteur de ce document donc je suis d'accord. Mais j'aimerais bien savoir s'il y a des personnes qui ne sont pas d'accord.

Andre ?

ANDRE KALASHNIKOV : Il y a cinq ans c'était la première révision, c'est ça ? Le WHOIS existe depuis tellement longtemps. Lorsque l'on dit la révision définitive, c'est donc quelque chose qui a été fait en 2012, c'est

ça ? Révision définitive ? C'est ça ? Je croyais que 2012 était la dernière révision.

ALAN GREENBERG : Non, c'était définitif à ce moment-là. C'était définitif pour ce groupe.

TIJANI BEN JEMAA : Est-ce que vous pourriez dire vos noms au moment de parler s'il vous plaît ? Autrement les interprètes ne vont pas vous reconnaître.

ALAN GREENBERG : Oui. Ou peut-être il faudrait attendre jusqu'à ce que l'on pose cette question. Y a-t-il d'autres commentaires concernant cette révision ? Autrement, je considérerai que ce groupe est d'accord avec ce ton en termes généraux.

SEBASTIEN BACHOLLET : Merci. Oui, je suis d'accord avec le ton en général. Ma seule mise en garde ici serait de vous expliquer certains des mots mais en ce concernant les objectifs et qui pourraient être les personnes cibles qui devraient apparaître sur cette liste. Il faudrait qu'on s'assure que tout le monde y soit. Il y a trois personnes qui sont impliquées aux travaux de révision du WHOIS et elles pourraient

être ajoutées quelque part, n'est-ce pas ? Au bout du compte, je pense que vous travaillez en temps que participant de l'ATR2 et que ces membres de cette équipe sont les personnes appropriées pour se concentrer sur cela. Donc toutes les personnes At-Large qui se sont appliquées à ce travail auparavant devraient participer je dirai.

ALAN GREENBERG :

Merci Sébastien. J'ai dit que je pourrais très bien être candidat pour pouvoir être franc, pour être ouvert, transparent, pour que tout le monde sache. Pas pour être élu, pas pour me proposer, ce n'est pas une campagne, mais on pourrait choisir jusqu'à trois personnes qui pourraient être acceptées et potentiellement plus même si d'autres groupes ne le faisaient pas. Donc il y a des règles au sein des autres groupes bien sûr.

Ce n'était pas une question de dire de voter pour moi. C'est un processus qui sera suivi par la suite. Je voulais tout simplement m'assurer que personne ne sentirait que j'étais en train de présenter ma campagne ici pour avoir un résultat secret, pour avoir un ordre du jour parallèle, un objectif caché.

TIJANI BEN JEMAA :

Très bien. Merci Alan. Seun, vous avez demandé la parole ?
Sébastien, vous avez une question pour rebondir là-dessus ?

SEBASTIEN BACHOLLET : Oui. Je ne voulais pas dire que vous voulez faire semblant que vous êtes le seul candidat mais mon impression était qu'on cherchait des petits groupes, des groupes plus petits que d'habitude. C'est un travail rapide, il fallait qu'on s'assure que l'équipe soit plus petite qu'auparavant et il n'est peut-être pas la peine d'avoir trois personnes dans cette équipe.

Donc, sachant qu'il y a certaines exigences à respecter et qu'il n'y a pas vraiment beaucoup de personnes autour de la table qui puissent faire ce travail. Merci.

ALAN GREENBERG : Oui, que ce soit clair, on ne peut pas changer les règles des statuts consultatifs, qui disent que « si une AC/SO identifie trois personnes qui respectent les exigences il faut que tout le monde soit inclus ». Mais, ce n'est pas une exigence que de choisir trois personnes.

TIJANI BEN JEMAA : Question de Seun rapidement.

SEUN OJEDEJI : Oui, on considérait de rejoindre ce groupe mais bien sûr que moi, je ne respecte pas les critères.

Ma question est s'il existe cette option d'adhérer en tant qu'observateur, est-ce que ce serait possible ?

ALAN GREENBERG : Non, les révisions de AoC par le passé n'ont pas eu d'observateurs. Or, les questions sont ouvertes donc vous pouvez très bien assister aux réunions, entendre. Je pense qu'il y a la possibilité de participer à distance également. Je ne peux pas le garantir mais tout le monde peut observer et suivre les discussions. En tout cas c'était ce que l'on avait de par le passé.

TIJANI BEN JEMAA : Très bien. Merci. Il va falloir que l'on conclue cette séance. Alan avait quelque chose d'autre à dire. Allez-y Alan.

ALAN GREENBERG : Oui, pardon. Je vous donne un état de situation si vous ne suivez pas les travaux du CCWG. La révision de responsabilité et de transparence dépend de si on utilise les nouvelles règles ou les vieilles règles, on a dû conclure l'année dernière mais les nouvelles règles ne prévoient pas que l'on doive commencer jusqu'en 2018.

Donc il y a une superposition au niveau de la portée de cette révision ATRT et du WHOIS et du CCWG responsabilité. Il y a des

discussions en cours en ce moment au sein du CCWG concernant s'il s'avérerait convenable d'avoir une révision qui soit remise encore d'une année ou si l'on devrait commencer une révision à l'exception de ce qui est couvert par l'ATRT. C'est similaire à ce que l'on disait pour le cas du RDS. Donc c'est une discussion similaire qui reviendra ici au groupe.

Merci. C'est tout ce que j'avais à dire.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Alan. Gisella a des annonces logistiques à faire.

GISELLA GRUBER : Merci. La séance suivante ici est la réunion de l'équipe de travail de révision d'At-Large qui commencera à 12h15, jusqu'à 13h45. Mais le déjeuner est ouvert ici à tous les membres de l'ALAC et à tous les dirigeants régionaux donc sentez-vous libre de rester si vous voulez.

Par contre on demande à tous les membres de l'équipe de travail de révision d'At-Large de s'asseoir autour de la table.

Si vous n'êtes pas un dirigeant régional ou un membre de l'ALAC, on a un déjeuner d'un de nos sponsors qui est gratuit, qui est en dehors de cette salle. C'est juste de l'autre côté des portes en verre. Ce sera agréable puisque c'est dehors.

Et la prochaine séance de travail des dirigeants d'At-Large recommencera à 13h45 dans cette même salle. On vous prie d'être ici à l'heure si vous partez, si vous quittez la salle pour la séance de l'équipe de travail de révision d'At-Large, pour que l'on puisse commencer à l'heure.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Gisella. La réunion est maintenant ajournée.

GISELLA GRUBER : Bien. Donc entre temps, on va demander aux membres de l'équipe de travail de révision d'At-Large d'aller prendre leur déjeuner pour commencer cette séance dès que possible, pour ne pas perdre plus de temps.

Et je vous rappelle qu'on a des services d'interprétation. Si vous ne dites pas qui vous êtes, les interprètes ne vont pas savoir qui vous êtes, pas nécessairement. Elles ne voient pas vos cartes de noms et on va perdre de l'argent en procès verbaux, en transcription, qui vont dire homme, femme, personne non connue.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]